

Joseph II en prit occasion de ne plus rien ménager avec le saint-siège; il abolit entièrement les nonciatures comme contraires à la juridiction des évêques ordinaires; il rendit un décret concernant les nonces, et les fit descendre à la classe de simples envoyés diplomatiques; puis il assembla le fameux congrès d'Ems. Les prélats qui composaient cette réunion formulèrent vingt-trois articles fort importants qui étaient en opposition formelle avec les principes ultramontains de la cour de Rome, et qui entre autres choses proclamaient l'indépendance des religieux à l'égard de tout supérieur résidant à l'étranger, l'autorité absolue des évêques dans leurs diocèses pour toutes exemptions ou dispenses, la nécessité de l'acceptation des bulles romaines par l'autorité compétente pour les rendre obligatoires dans l'empire; l'abolition du serment de vasselage prescrit aux prélats par Grégoire VII, la reconnaissance exclusive comme véritable droit public de l'Église allemande des décrets du concile de Bâle, et l'abolition du concordat conclu avec Rome à Aschaffembourg. Enfin, pour porter un dernier coup à la suprématie du saint-père, Joseph fit demander à Pie VI par le congrès la convocation du concile œcuménique, que les papes promettaient depuis deux siècles; il fit appuyer cette réclamation sur la nécessité où se trouvait l'Église d'abolir une foule d'usages superstitieux qui compromettaient la religion, et en même temps de réviser les constitutions mensongères qui servaient de prétexte aux empiétements de la cour de Rome.

Des troubles qui éclatèrent alors dans les Pays-Bas vinrent distraire l'empereur et l'obligèrent à renvoyer à un autre temps l'exécution de ses projets; toutefois son exemple avait

produit de bons résultats; le goût des réformes avait gagné les états d'Italie; les républiques de Venise, de Gênes, le royaume de Naples et le duché de Modène, travaillaient sérieusement à abaisser le saint-siège; le grand-duc de Toscane, Léopold, frère de Joseph II, se distinguait surtout dans cette croisade contre la papauté: comme l'empereur, il avait convoqué un concile à Pistoia sous la présidence de l'évêque de cette ville, le fameux Scipion Ricci, neveu du général des jésuites, mort dans les cachots du château Saint-Ange, prélat d'une piété sincère, mais qui avait le malheur, aux yeux du pontife, de ne point partager les sentiments des disciples d'Ignace de Loyola. Sa Sainteté s'empressa de condamner les décisions prises dans cette assemblée, et fit défense au duc de Toscane d'y avoir égard. Léopold, bien loin de se laisser intimider par les censures apostoliques, réunit immédiatement les évêques de ses états à Florence, pour faire adopter quatre nouveaux articles concernant les réformations des Bréviaires et des Missels, la traduction du Rituel en langue vulgaire; la préséance des curés sur les chanoines, et la déclaration que l'institution épiscopale était de droit divin. Mais Pie VI avait si bien intrigué et si bien fait agir les ressorts de la corruption, que la majorité des prélats se déclara contre le projet du grand-duc.

La coterie du pape ne s'en tint pas à ce premier succès, elle voulut rendre sa victoire complète en accablant à la fois le prince et Scipion Ricci; elle envoya des agitateurs dans la ville de Pistoia, souleva les fanatiques de l'endroit en accusant l'évêque de vouloir détruire la religion, et donnant pour preuves que cinq ans auparavant il avait fait enlever de la

basilique de Prato une relique miraculeuse. L'intrépide Ricci fit tête à l'orage, et n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses généreux projets de réforme; il porta plus particulièrement son attention sur les maisons religieuses, dont les désordres étaient un objet de scandale inoui, et constata que dans les couvents des dominicaines les déportements étaient arrivés au dernier degré.

Des déclarations de nonnes firent connaître que dans les couvents de Sainte-Lucie et de Sainte-Catherine de Pistoïa, les dominicaines recevaient leurs confesseurs dans le chapitre et se livraient avec eux, sur les marchés mêmes de l'autel, aux excès du libertinage le plus effréné; d'autres religieuses firent l'aveu que souvent des dépits d'amour, des jalousies, ou l'inconstance des moines, amenaient entre elles des collisions sérieuses; qu'elles se disputaient l'amour du provincial ou du prieur; qu'elles se privaient pour leurs confesseurs de leur argent et de leurs effets; que plusieurs dominicains avaient cinq ou six maîtresses qui leur formaient une espèce de sérail; qu'à chaque promotion d'un provincial dans les monastères d'hommes, le nouvel élu se rendait dans leurs couvents pour choisir une favorite; que celui-ci faisait alors ranger sur deux files toutes les nonnes entièrement nues, qu'il les examinait de l'œil et de la main, et terminait son inspection en plaçant son chapeau sur la tête de la novice qui lui semblait la plus belle, et dont il faisait sa femme sur l'heure même. Scipion Ricci reconnut encore que ces désordres n'étaient point les seuls auxquels s'abandonnaient les dominicaines; il acquit la certitude qu'elles se livraient entre elles aux plus horribles saturnales, et qu'elles faisaient profession

du quietisme le plus libertin. L'évêque de Pistoïa mit fin à ces turpitudes en plaçant ces maisons de prostitution sous une surveillance inflexible, et en excluant les dominicains des emplois de confesseurs.

Ce fut encore inutilement que le saint-père intervint et fulmina des bulles contre le réformateur; le grand-duc Léopold maintint tous les règlements de Scipion Ricci, et supprima définitivement l'inquisition dans toute l'étendue de ses états.

Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, avait également aboli les terribles tribunaux du saint-office, et se préparait à entrer dans la voie des réformes monastiques. Déjà il avait ordonné la suppression de soixante-dix-huit couvents en Sicile; il alla plus loin, il ordonna aux autres monastères de ne faire à l'avenir aucune acquisition nouvelle, et il les plaça tous sous la domination des évêques; ensuite il défendit aux ecclésiastiques d'obéir aux règlements de la chancellerie romaine, revendiqua auprès du souverain pontife le droit de conférer les bénéfices vacants, et refusa de continuer à payer le honteux tribut que ses prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à Rome, et qu'on appelait l'hommage de la haquenée. Pie VI protesta contre les tentatives de rébellion du souverain, le menaça de ses anathèmes, et lui fit dire par le nonce qu'il ne souffrirait pas qu'un roitelet le traitât comme un curé de campagne. Sa majesté sicilienne, pour toute réplique, chassa le légat de ses états, et fit des préparatifs pour châtier l'insolent pontife et pour reprendre les duchés de Castro et de Ronciglione enclavés dans les états de l'Église, et dont les rois de Naples avaient constamment revendiqué la possession.

De graves événements qui se passaient en France suspendirent les effets de la colère de Ferdinand, et le forcèrent à porter toute son attention sur l'imposant spectacle d'une nation aux prises avec la royauté.

Louis XVI, cédant aux funestes conseils de ses courtisans, avait commis la faute énorme de rappeler tous les ecclésiastiques bannis pour cause de fanatisme, de se ranger du parti des jésuites, de se déclarer l'ennemi des philosophes et de persécuter à outrance les hommes qui étaient la gloire de la patrie. De ce moment les querelles un moment assoupies avaient repris toute leur énergie, et la monarchie se trouvait de nouveau en butte aux attaques de ses formidables adversaires. Ce n'était plus une faction que l'absolutisme avait à combattre, c'était une nation entière qui se levait menaçante pour réclamer ses droits méconnus, et qui se préparait à demander un compte terrible à la royauté des désastres qu'elle avait attirés sur elle depuis quatorze siècles.

Voltaire venait de mourir à Paris, entouré des hommages de tous les hommes éclairés du siècle; et cependant le clergé fanatique, à l'instigation des jésuites, avait refusé une tombe aux dépouilles mortelles d'un des plus grands génies qui eût apparu dans le monde; Rousseau, le rival de gloire de Voltaire, l'avait suivi de près dans l'éternité; et les prêtres, renouvelant le même sacrilège, avaient refusé un coin de terre à l'immortel auteur du Contrat social.

La mort de ces deux grands hommes, les pères de la philosophie moderne, remplit de joie les nobles et les ecclésiastiques; tous supposèrent que le parti privé de ses chefs serait facilement écrasé, et ils se mirent à l'œuvre. Les évêques s'a-

dressèrent au parlement pour obtenir qu'un ancien décret portant la peine de mort contre les auteurs, les imprimeurs et les distributeurs des livres hostiles à la religion reçût sa vigoureuse exécution. « Il faut punir avec le glaive du bourreau, disaient les fougueux prélats, les crimes de la presse. » Les philosophes qui écrivent contre l'Église sont plus coupables que les régicides, car ils s'attaquent à Dieu et non à un homme. Nous réclamons donc pour eux le même supplice; nous voulons aussi qu'on leur brûle la main droite!!!... » Louis XVI, honte sur lui! s'associa à cette odieuse persécution contre les écrivains. Il fit menacer la république de Genève de sa colère si elle continuait à imprimer des ouvrages irréligieux. A Paris et dans les provinces il sévit contre les libraires et les imprimeurs, à défaut des auteurs, qui évitaient le châtement par la fuite.

Mais rien ne put arrêter l'essor des doctrines philosophiques; la phalange, au lieu de diminuer, devint de jour en jour plus nombreuse et plus entreprenante. Beaumarchais, Diderot, d'Alembert, Condorcet, Bailly, Thomas, Vicq-d'Azir, Marmontel, Chamfort et une multitude d'autres écrivains, continuèrent l'œuvre commencée par Voltaire pour la régénération des peuples et pour l'émancipation intellectuelle du genre humain. Ils consacrèrent tout leur temps, toute leur fortune à écrire et à répandre des ouvrages où ils proclamaient des maximes d'indépendance; ils firent prendre en exécution l'ultramontanisme et l'absolutisme; ils habituèrent les Français à regarder l'insurrection comme le plus saint des devoirs, et soulevèrent la nation contre les deux ordres du clergé et de la noblesse.

De toutes parts il se forma des associations secrètes, dans le but de travailler au triomphe de la liberté et à la ruine du despotisme; dans chaque province des presses clandestines imprimèrent des milliers d'ouvrages sur la religion, sur l'état, sur la législation, sur les finances, et répandirent des torrents de lumières dans toutes les classes. Partout se manifesta un dégoût profond des temps passés, une ardeur incroyable de réformes. Cette fièvre de régénération gagna même les corps privilégiés; des magistrats, des membres de l'Université, des seigneurs de la cour, des ministres, se montrèrent partisans des idées nouvelles. Ce fut une affaire de mode dans la haute société de flétrir les institutions d'une religion décrépite et d'une royauté vermoulue.

Pie VI conçut de vives alarmes sur l'agitation qui se manifestait en France, et prévint que le moment n'était pas éloigné où la fille aînée de l'Église s'affranchirait de la tutelle de sa mère. Cependant la cour ne cessait d'entretenir les meilleures relations avec sa Sainteté; et l'imbécile Louis XVI faisait offrir des sommes considérables à la chancellerie romaine pour la canonisation de la bienheureuse fille de Louis XI, Jeanne la Bossue, que Louis XII avait si scandaleusement répudiée pour l'altière Anne de Bretagne, sa seconde femme. Mais avant que cette ridicule affaire eût été décidée, la bonne harmonie vint à se rompre par suite du fameux procès du collier, dans lequel l'honneur de la reine de France et d'un prince de l'Église était gravement compromis. L'arrestation du principal coupable, le cardinal de Rohan, avait causé une grande sensation dans le sacré collège. Le pape avait immédiatement adressé des représentations à

l'ambassadeur de France, et lui avait signifié qu'il invoquerait l'observation des règles canoniques en faveur de l'accusé si on poussait les choses plus avant.

Louis XVI ne voulut rien entendre, et déclara qu'il ferait procéder au jugement du prince de Rohan, malgré le pape, malgré les cardinaux, malgré toutes les cours étrangères, afin de venger l'honneur de la reine. Monseigneur de Rohan résolut alors d'affronter le péril, et demanda lui-même à soumettre au parlement l'examen de sa cause. Le rusé prélat avait prévu que Marie-Antoinette reculerait devant le scandale des débats publics, achèterait son silence et le ferait renvoyer absous. Mais le sacré collège, qui ne pouvait connaître les motifs qui lui avaient fait prendre cette détermination, ne goûta pas la démarche, et protesta contre l'abandon volontaire qu'il faisait de ses droits, en déclarant que la cour de Rome seule pouvait juger un prince de l'Église.

Toute l'Europe s'occupa de ce procès. Le roi d'Espagne envoya des notes en France pour engager Louis XVI à assoupir l'affaire; l'empereur d'Allemagne réclama dans le même but le cardinal de Rohan, comme prince du saint-empire romain; l'électeur de Mayence prétendit également avoir des droits à connaître de cette accusation, parce que l'accusé était évêque de Strasbourg et son suffragant; enfin la diète de Ratisbonne revendiqua la cause comme ressortissant d'un état de l'empire.

Dans cette occurrence, Pie VI reconnaissant l'impossibilité de rien changer aux dispositions de Louis XVI, qui paraissait, quoiqu'un peu tard, prendre au sérieux son honneur de mari, voulut au moins sauver la dignité du corps

des cardinaux, et éviter qu'un prince de l'Église fût déclaré par un tribunal séculier, calomniateur, escroc, voleur et faussaire; il prononça la suspension par interim du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et lui accorda un délai de six mois pour venir se justifier devant ses pairs des accusations portées contre lui.

Le parlement de Paris prétendit que le bref de sa Sainteté portait atteinte aux libertés de l'Église gallicane, refusa d'y avoir égard, et continua ses enquêtes. Heureusement pour le grand aumônier, Marie-Antoinette intervint secrètement dans l'affaire, gagna les plus influents des conseillers et le fit mettre hors de cause. Son éminence fut immédiatement réinstallée dans ses titres et dignités; ce qui fit dire aux Parisiens, par allusion au prétendu bon mot attribué à François I<sup>er</sup>, que le cardinal n'avait rien perdu, fors l'honneur!

La concorde fut rétablie entre les deux cours, les relations furent reprises sur le même pied qu'avant cette affaire, et Louis XVI s'appuya comme par le passé sur Pie VI pour faire rétrograder la civilisation et ramener la France aux siècles d'esclavage. Déjà il n'était plus au pouvoir d'un roi d'accomplir cette œuvre sacrilège; hommes et choses, lois et constitutions, tout se trouvait emporté par une force irrésistible dans le tourbillon révolutionnaire; et comme si les événements ne marchaient pas assez vite au gré même de ceux qu'ils devaient abattre, les nobles et les prêtres affectaient plus d'arrogance, plus d'orgueil que jamais. La reine se jetait avec une sorte de délire dans les plaisirs et les débauches, sans être arrêtée par la crainte du scandale, sans être retenue par le soin de sa propre conservation, sacrifiant

aux jeunes seigneurs ou aux jeunes femmes de la cour, objets de ses criminelles ardeurs, les millions de la France, dans le moment où les finances étaient dans un désordre effroyable.

C'est alors que Louis XVI eut l'idée de convoquer les notables pour obtenir de nouveaux impôts et combler les déficits du trésor. Dès l'ouverture de l'assemblée, on put voir quels progrès avaient faits les idées de réforme dans tous les esprits, grâce aux philosophes; les notables, quoique appartenant aux classes privilégiées, refusèrent les subsides qui leur étaient demandés, réclamèrent contre les dissipations de la cour, et demandèrent la suppression des annates, droit qui faisait sortir des millions du royaume au bénéfice de la chambre apostolique.

Dans ces circonstances, le nonce de Pie VI s'était hâté d'intervenir pour défendre les intérêts de la cour de Rome, et avait engagé Louis XVI à remettre les rênes du gouvernement aux mains d'un prêtre énergique qui pût, à l'exemple de Richelieu, sauver le trône et l'autel d'une ruine imminente. Le faible monarque obéit, nomma principal ministre Charles Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et lui donna la direction des finances. Immédiatement le prélat dressa des édits d'impôts et les porta au parlement pour les faire enregistrer. Les conseillers refusèrent d'obtempérer à ses ordres, et déclarèrent qu'une assemblée des états généraux était seule compétente pour l'établissement des charges publiques. Ce mot « d'états généraux » retentit aussitôt dans toute la France; le clergé, la noblesse, les parlements, la bourgeoisie, tous mus par des espérances ou par des intérêts divers, proclamèrent le principe « qu'une nation représentée